

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025



Mairie de TILLOY ET BELLAY
25 route nationale
Tel : 03.26.66.90.69
Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr
Site : www.tilloy-et-bellay.fr

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Validation implantation feux tricolore RD3
- Avancement des discussions et proposition travaux route de la Croix
- Présentation de l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Points divers
- Questions diverses

En présence de :

M. Christian CARBONI, Maire,
Mme, MM. Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT
Florian LE ROUX, Olivier RAGOUILLIAUX et
Christophe TESTI.

Absents : Mme Melissa PARISOT
Mme Angélique CHASSAING ayant donné pouvoir
à M. Christophe TESTI
M. Jean-Baptiste MICHEL ayant donné pouvoir à
M. Florian LE ROUX

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal ?

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent à l'unanimité.

● VALIDATION IMPLANTATION FEUX TRICOLORE RD3

M. le Maire explique à l'assemblée que la commission travaux a travaillé longuement sur la sécurité en traversée de village sur la RD3. Après avoir étudié plusieurs scénarii, plusieurs devis, et en respectant le budget, le choix s'est porté sur l'installation de feux micro-régulés dos à dos.

Ces feux restent au rouge, et si dans la zone de contrôle le véhicule est à la bonne vitesse, celui-ci passe au vert. L'implantation de ces feux est règlementée. Ils seront installés au niveau du passage piétons proche de la mairie. Ces feux permettront également une traversée aisée de la voirie par l'actionnement de boutons poussoirs, faisant passer le feu au rouge pour les véhicules. Le devis est de 18 800€ hors coût de branchement pour 2 feux. La société est française, basée à Besançon. Ces feux ne peuvent être solaires. Le réseau électrique pourrait être récupéré au niveau du flash piéton tout proche. M. le Maire rappelle qu'une DETR a été demandée en début d'année, la subvention est de 20%, une subvention au titre des amendes de police sera demandée, elle se porte également à 20% du montant HT. La commune peut estimer le montant approximatif des subventions à 10 000€ et un reste à charge de autour des 12 000€.

M. Florian LE ROUX explique que c'est le meilleur rapport qualité/prix en tenant compte des contraintes. Le radar prend la vitesse jusqu'au plus près du feu ; si le véhicule est à la vitesse déterminée, le feu passe au vert, il n'y a pas d'arrêt du véhicule. C'est ce qui a semblé le plus adapté aux membres de la commission.

M. le Maire propose d'acter ce choix par une délibération.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● AVANCEMENT DES DISCUSSIONS ET PROPOSITION TRAVAUX ROUTE DE LA CROIX

M. le Maire indique qu'il y a eu beaucoup de réunions, un gros travail d'effectué sur ce dossier et qu'une réunion publique a même eu lieu. Il insiste sur le fait qu'il faut désormais mettre quelque chose en place au plus vite et que l'immobilisme a assez duré.

Le Département subit des pressions des associations d'usagers et est maintenant retissant sur l'implantation de ralentisseurs (responsabilité du Maire engagée en cas d'accident et d'obligation de démontage par un tribunal), alors qu'il les préconisaient durant une certaine période. Le Président du Département, interpellé par M. le Maire, avait confirmé qu'il n'y avait pas d'interdiction formelle, mais qu'une telle implantation nécessitait de tout étudier dans le détail pour être conforme à la loi et être irréprochable devant un tribunal, sous peine de devoir les démonter. L'implantation en entrées de ville, aux croisements de rues, et dans un virage n'est plus possible. On pourrait en mettre un seul au croisement avec la rue des Ouches mais il faudrait supprimer les chicanes.

Le Département informe qu'une loi devrait passer en décembre 2025 pour fixer les règles de construction des ralentisseurs.

M. le Maire pense que la conjoncture actuelle n'est pas vraiment propice à de tels amendements dans l'hémicycle, et ne croit pas à un changement prochain de la loi.

La commission, après moult réflexions, pense qu'il est plus prudent d'attendre pour la mise en place d'un tel équipement au demeurant onéreux.

Les grandes écluses seront inversées et plus rapprochées de la rue des Ouches. L'entrée de ville côté La Croix en Champagne n'étant de ce fait pas traitée, la commission a pensé à l'éventualité de louer des feux récompense. Le prix pour 6 mois de location est pratiquement équivalent au prix d'achat d'un feu. La commission propose le dispositif suivant : l'achat d'un feu récompense placé en entrée de ville côté La Croix en Champagne et l'inversion de la première écluse. La seconde resterait positionnée dans sa configuration actuelle. Un devis pour un feu hybride (électrique et solaire) a été demandé.

M. Florian LE ROUX ajoute que l'abandon des plateaux se fait à regret, car malgré la possibilité de nuisances sonores, tout le monde était d'accord pour l'installation de ces plateaux.

M. le Maire précise que si plus tard cela est enfin autorisé, il sera toujours possible d'en installer, que ces travaux ne sont certainement qu'une étape.

M. Florian LE ROUX précise encore une fois que c'est un compromis.

M. le Maire propose d'acter ce choix par une délibération.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire souligne au conseil municipal que le PLUI s'appliquera aux 16 communes de l'intercommunalité.

M. le Maire rappelle que lors du précédent mandat, il avait convié les propriétaires concernés à une réunion d'information sur les éventuels changements que cela pourrait impliquer sur les parcelles au sein de la commune, et avait fortement suggéré une réflexion de leur part sur les parcelles concernées, avant la mise en œuvre du PLUI.

M. le Maire réexplique qu'aujourd'hui, avec la carte communale, les terrains sont constructibles tout autour du village. Avec le PLUI, cela sera réduit au strict minimum. Après des dizaines de réunions avec les Maires des 16 communes et l'AUDC (Agence d'Urbanisme de Châlons en Champagne), les Maires sont aujourd'hui chargés de présenter les travaux aux Conseils Municipaux.

M. le Maire avant de présenter les cartes, indique que le but de la présentation est que les Conseillers fassent part de toutes leurs observations, mais uniquement d'ordre d'intérêt public (et pas à titre personnel).

M. le Maire présente point par point les différentes cartes : le diagnostic par village, puis le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) fixé pour environ 10 ans. Aujourd'hui est présenté le zonage. Avant sa validation, le Préfet sera consulté, il y aura une enquête publique et la mise en application devrait avoir lieu au second semestre 2026.

M. le Maire explique en détail les différents classements.

M. Florian LE ROUX demande confirmation sur les dépôts de permis de construire : pas de PC en extérieur pendant 10 ans mais dans les « dents creuses » c'est possible ?

M. le Maire répond que c'est bien cela.

M. Florian LE ROUX répond que limiter les grands lotissements, il est d'accord, mais que limiter les particuliers, ce n'est pas bien. Il rajoute que le Conseil ne doit pas se sentir obligé de voter pour la mise en place de ce PLUI, même si ce sera voté quand même par la Communauté de Communes.

● POINTS DIVERS

M. le Maire fait part de plusieurs points :

- ♦ Un terrain du lotissement a été vendu (acte signé), il en reste 2 à la vente.

♦ Concernant le lotissement, lors de la rédaction du règlement, il avait été écrit que la commune financerait la clôture côté RD3 pour qu'elle soit uniforme sur toute la longueur. Au niveau du muret d'entrée côté Châlons, il n'y a pas de grillage fixé dessus, or l'acquéreur du lot 10 demande à ce que ce soit financé par la commune. Un devis a été établi pour un montant de 1068€.

Les membres du Conseil municipal sont d'accord pour que ces travaux soient pris en charge par la commune comme cela avait été indiqué dans le règlement du lotissement.

♦ Une personne a souhaité être inhumé au jardin du souvenir, c'est la première fois qu'il est utilisé. Pour rappel, la plaque d'identification est à la charge du concessionnaire.

♦ Éclairage du terrain de pétanque : L'actualisation du devis a été demandé à l'entreprise Haezebrouck. Pour rappel, l'entreprise désignée voici 18 mois ne s'est jamais présentée pour réaliser ces travaux.

♦ Les bancs sont commandés, M. le Maire demande si M. Florian LE ROUX pourrait déplacer un godet de 31/5 au niveau de La Tartelette afin d'aider l'agent technique pour préparer le sol.

Son engin étant en panne, une autre solution sera trouvée.

♦ Le tracteur tondeuse est en panne suite à un choc avec une plaque d'égout. La coupe doit être remplacée, le devis est de 1900€. Changer les pièces une à une coûterait plus cher à cause de la main d'œuvre qui serait beaucoup plus importante.

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI qui informe l'assemblée :

♦ Que le repas du CCAS est prévu le 8 novembre mais que la date pourrait changer selon les disponibilités du traiteur et du nombre d'absents. Les colis seront d'un montant identique à l'année passée et pour répondre à M. le Maire, que ceux proposés par la Communauté de communes de Suippes sont plus chers.

♦ Qu'il y a une nouvelle directrice à l'école. Beaucoup d'enseignants ne sont pas à plein temps, que l'effectif est faible 110/120 élèves. Une réflexion est en cours concernant le mode de calcul des appels de fonctionnement aux communes (la répartition nombre d'habitants, enfants scolarisés et scolarisables) pour tendre vers une harmonisation des répartitions. Cependant, certaines communes rechignent à donner le nombre d'enfants scolarisables.

M. Christophe TESTI explique à l'assemblée être mécontent après que M. le Maire l'ait informé qu'une convention à signer sur le paiement des charges scolaires serait discutée en bureau des Maires. Il rappelle que c'est la deuxième fois qu'il y a un sujet scolaire présenté par la Communauté de Communes pour lequel il n'est pas au courant en tant que Président du syndicat scolaire.

M. le Maire indique, pour continuer sur cette lancée, que lors du dernier bureau des Maires, le Président a indiqué souhaiter proposer, sans concertation, l'achat d'un camion pour ramasser les ordures, un camion pour l'assainissement et un bus, et ceci sans donner de chiffres comparatifs.

M. Florian LE ROUX ajoute qu'il faut compter le personnel qui va avec, qu'économiquement c'est peut-être intéressant mais que c'est à étudier au préalable.

M. le Maire indique que le coût global peut être évalué à 1,3 millions d'euros. De plus, le M. le Maire de Sommepy-Tahure a évoqué un projet de Maison médicale "qui sort du chapeau", également sans devis et sans études, ainsi que la construction d'une station-service ; Tout cela afin que la Communauté de communes prenne en charge une partie.

M. le Maire ajoute qu'il reste 6 mois de mandat, qu'il y a déjà une grosse somme en emprunt à la Communauté de Communes, qu'il y a les travaux de la maison de retraite à gérer, et qu'il pense que les dossiers en cours doivent être clôturés pour qu'ensuite on envisage d'autres projets. Il a demandé à ce qu'un audit financier de la Communauté de communes soit effectué.

M. Florian LE ROUX dit que c'est de la responsabilité des Maires que de contrôler les dépenses et éviter les dérives.

M. le Maire répond qu'il est tout à fait d'accord mais que ce n'est pas aussi simple, même s'il oeuvre en ce sens.

♦ Concernant les travaux d'enrobé devant l'église, une reprise du sol a été faite par l'entreprise mais le problème d'eau stagnante est toujours omniprésent. La Communauté de communes a décidé de ne pas payer ces travaux. M. Florian LE ROUX dit qu'il y a toujours un problème avec les travaux réalisés par la Communauté de communes, qu'à chaque fois, ce n'est pas fait correctement. Il faudrait pouvoir imposer un représentant de la commune pour suivre le chantier, sujet qui a déjà été évoqué.

M. le Maire explique que souvent le problème vient du fait de choisir « le moins disant », et que lorsqu'on n'est pas maître d'œuvre et encore moins maître d'ouvrage, on ne peut pas dire grand-chose.

♦ L'agent technique a peint les bordures autour du parking près de la salle avec de la peinture réfléchissante.

♦ Container pour local municipal : M. Christophe TESTI dit qu'il a rendez-vous mardi prochain avec le prestataire.

♦ Terrain près de la salle polyvalente : Le notaire a retrouvé les héritiers, 3 personnes seraient d'accord pour en faire don à la commune, 2 personnes sont d'accord pour le vendre mais au prix du terrain à construire, la parcelle fait 373m², cependant la parcelle n'est pas constructible. Après en avoir débattu, un prix de 10€/m² sera proposé aux propriétaires.

M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas eu d'impôts fonciers réglés sur cette parcelle depuis plusieurs années.

♦ Un habitant a coupé des arbres en limite de propriété sur la RD3 et souhaiterait dessoucher.

M. Florian LE ROUX indique qu'il n'y a pas de trottoir à cet endroit.

M. le Maire propose que la personne remette en forme "au mieux" et que la commune gèrera un apport éventuel de grave-ciment. L'assemblée est d'accord.

♦ Fête patronale : C'était un peu compliqué cette année sans forains, sans messe et avec le mauvais temps.

M. le Maire remercie les bénévoles et surtout les pompiers qui avait fourni les structures gonflables. Peu de personnes du village étaient présentes à l'apéritif, qui est offert, et c'est bien dommage. Les inscriptions au repas ont bien fonctionné.

♦ Mise en place d'une taxe sur les logements vacants : M. le Maire explique que la Communauté de communes a convié les Maires à une réunion proposant la mise en place d'une taxe sur les logements vacants.

M. le Maire indique avoir refusé de mettre cette taxe en place. Les Maires des autres communes ont refusé également.

♦ M. le Maire donne pour information au Conseil que M. Christophe TESTI, M. Olivier RAGOULLIAUX et lui-même ont rencontré le colonel GOULET du SDIS lors d'un déjeuner informel, et parlé de l'avenir des pompiers. Le colonel a expliqué être « pour » les petits centres, a souligné que Tilloy et Bellay est un lieu stratégique et qu'il faut pérenniser Le Mont de Charme. Le déplacement du centre de secours de Tilloy et Bellay au sein du village a été évoqué.

M. Florian LE ROUX s'exprime en disant que ce serait bien mais que le SDIS doit le financer. Que l'on connait sa position, que ce serait de l'argent gaspillé. Que tous les bénévoles vieillissent, que personne ne s'engage, qu'il ne faut pas se voiler la face, qu'il n'y a pas d'avenir à long terme pour les pompiers à Tilloy.

M. Christophe TESTI dit que pour les jeunes recrues féminines par exemple, il n'y a pas de vestiaires corrects. Que si l'aménagement d'un futur local était fait par des containers, le jour où il n'y a plus de pompiers, ils peuvent être revendus.

M. Florian LE ROUX répond que ce ne sera pas accepté, qu'il y a un cahier des charges bien défini. Que les gradés changent et que ce ne sont que des paroles, que l'on a autre chose à faire qu'une caserne.

M. le Maire ajoute que ce local pourra avoir un jour un usage différent. Il répète qu'il s'agit d'un local communal mis à disposition du SDIS tant que de besoin.

M. Florian LE ROUX rappelle qu'il a déjà proposé des plans d'extension sur l'ancien local qui ont été balayés d'une main. Que si ce n'est toujours pas fait, c'est que le Conseil veut un nouveau bâtiment.

M. Freddy LALLEMANT dit qu'il faudrait faire une étude par un architecte, qui coûterait environ 3000€

pour ensuite faire faire des devis.

M. Florian LE ROUX ajoute qu'on n'a aucune garantie de la part du SDIS. Les pompiers ont acheté à l'époque un véhicule que le SDIS leur a fait vendre au prétexte qu'ils ne devaient pas avoir ce genre de véhicule, pour ensuite leur donner le même modèle...

♦ M. le Maire indique qu'une personne du village a proposé de mettre en commun du matériel de jardinage, de bricolage et l'a sollicité pour voir ce qu'il était possible de mettre en place.

M. le Maire indique que ce n'est pas le rôle de la mairie mais que c'est une très bonne idée. Il propose de soutenir et d'aider cette démarche.

● QUESTIONS DIVERSES

♦ M. le Maire indique que les élections municipales approchent. Les dates sont fixées au 15 et 22 mars 2026.

M. le Maire souhaite dire officiellement qu'il sera candidat pour les prochaines élections municipales. Il précise qu'il va falloir se positionner et qu'il souhaite en discuter avec chacun des conseillers individuellement.

Il explique que ces élections risquent d'être compliquées car le mode de scrutin change, qu'il n'y a plus de panage possible, et surtout qu'il faut une liste paritaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 22h06.

La parole est ensuite donnée à M. BONETTI (habitant de la commune) qui souhaite proposer un système de prêt de matériel de jardinage et de bricolage.

M. BONETTI explique les raisons qui l'ont amené à proposer cela : le peu d'heures de fonctionnement dans l'année de tout le matériel qu'il possède est aberrant.

Comment peut-on faire pour permettre aux néo-arrivants d'être mis en relation avec la population ? Comment les informer du matériel qui peut être prêté par un système d'échange ? Des plateformes, des associations existent, mais ce qu'il attend des personnes du Conseil Municipal, c'est qu'elles portent ce projet, qu'elles soient des supports à cette démarche ; une façon de mettre en rapport les gens. Comment réunir les prêteurs et les demandeurs ? Faire l'inventaire des matériels de chacun. Créer une association, ou que ce soit supporté par la Tillotine s'ils sont d'accord, pour organiser, pour tenir un registre. Offrir à l'ensemble des habitants du matériel qu'il n'est pas forcément utile d'acheter.

M. le Maire répète que c'est une excellente idée mais se demande comment la mettre en place.

M. Florian LE ROUX propose de rattacher cela au site internet de la commune.

M. le Maire dit que même s'il est totalement favorable à cette démarche et la trouve très intéressante, il souhaite que cela soit bien distinct de la mairie.

M. Christophe TESTI propose non pas d'utiliser le site internet de la mairie mais passer par la mairie qui tiendrait

un registre.

M. le Maire reste peu enclin à ce que la secrétaire gère cela.

M. BONETTI résume 3 possibilités :

1. La Tillotine
2. Créer une association
3. Commission extra-municipale

M. Florian LE ROUX dit que ce sera compliqué de faire porter cela par la Tillotine car ils ne sont que 4 bénévoles.

M. BONETTI précise qu'il est peut-être possible de s'adosser administrativement à la Tillotine et voir avec leur assurance ce qu'il est possible de faire. Qu'il faut encadrer ces échanges pour éviter les problèmes et garantir la responsabilité civile avec éventuellement une cotisation annuelle pour couvrir à minima les risques.

M. le Maire ajoute qu'il peut y avoir un risque de blessure, auquel cas, est-ce que l'emprunteur peut se retourner vers le prêteur ?

M. Florian LE ROUX répond que c'est là qu'il faut mettre en place un garant qui va engager la responsabilité des personnes de l'association. Il faudrait faire un listing, une mise en relation et l'emprunteur devrait vérifier le matériel avant utilisation.

M. le Maire ajoute qu'un contrat avec dégageant de responsabilités du prêteur pourrait être établi.

L'assemblée s'accorde sur le fait qu'il faut s'entourer de garanties, qu'il faut trouver un moyen de communiquer sur ce projet, trouver des bénévoles, des prêteurs, fixer des limites et articuler l'offre et la demande.

Chacun s'engage à réfléchir sur le sujet.